



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Mairie de
86350 Château Garnier**

Le 30 mars deux mil vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jacques NIORT, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de convocation : 15 mars 2023

Présents : NIORT Jacques, BARREAU Eliane, BAUDET Valérie, BRISEPIERRE Jérôme, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, HUVELIN Damien, NAILANI Ambdilhadi, REMAUD Emmanuel, STEPHENS Susan.

Secrétaire de séance : BARREAU Eliane

Excusés :

Delphine BLANC

Carine DEGORCE

François FOUSSIER a donné pouvoir à Christian DEVERGE

François AUDOUX a donné pouvoir à Jacques NIORT

Tiphaine CHAUVEAU a donné pouvoir à Ambdilhadi NAILANI

Le compte rendu du conseil municipal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité

- **Ordre du jour complémentaire**
 - Résiliation bail Manège des pains au 30/06/2023
 - Fongibilité des crédits / M57
 - Food-truck « A la Française »
 - Eaux de Vienne : convention de gestion des abords
 - CIF SP Adhésion 2023
 - Secours catholique
 - Eaux de Vienne : Adhésion de Millac et Chouppes

L'ordre du jour complémentaire est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

- **D2023/28 - Vote du Compte Administratif 2022, Budget Commune**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif sous la présidence de Jacques NIORT, 1^{er} Adjoint au Maire, et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	714 386.21
	Réalisé :	514 091.48
	Restes à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	714 386.21
	Réalisé :	578 872.96
	Restes à réaliser :	0

Investissement :

Dépenses	Prévu :	846 691.62
	Réalisé :	108 756.19
	Restes à réaliser :	84 865.49
Recettes	Prévu :	846 691.62
	Réalisé :	495 177.12
	Restes à réaliser :	7 080.00

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/29 - Vote du Compte de Gestion 2022 - Budget Commune**

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire expose au conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2022 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/30 - Affectation du résultat 2022 - Budget Commune**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Jacques NIORT, 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

BILAN 2022

BILAN INVESTISSEMENT 2022

	total réalisations	solde d'exécution		Reste à réaliser	EXCEDENT
		report N-1	total cumule		
dépenses	108 756.19	196 644.18	305 400.37	84 865.49	
recettes	495 177.12	0.00	495 177.12	7080.00	
solde	386 420.93	-196 644.18	189 776.75	-77 785.49	111 991.26

BILAN EXPLOITATION 2022

	total réalisations	solde d'exécution	
dépenses	514 091.48		514 091.48
recettes	578 872.96	211 683.21	790 556.17
solde	64 781.48		276 464.69

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Rappel excédent exploitation		276 464.69
Affectation en réserves au cpte 1068		0.00
002 Excédent exploitation à reporter		276 464.69
001 Excédent investissement à reporter		189 776.75
002 Excédent CCAS à reporter en 2024		1 443.32

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/31 - Taux d'imposition 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les taux de 2022.

En conséquence, le conseil municipal vote les taux 2023 suivants :

- TFB : 30.11%

- TFNB : 25.55%

(Pour rappel TH : 15.62%)

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/32 - Budget Primitif 2023 - Commune**

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2023 :

Investissement :

- **Dépenses :** 251 077.26
RAR : 84 865.49
Total : 335 942.75
- **Recettes :** 328 862.75
RAR : 7 080.00
Total : 335 942.75

Fonctionnement :

- Dépenses : 783 480.01
- Recettes : 783 480.01

Pour :13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/33 - Budget Primitif 2023 – Hôtel -restaurant**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget 2023 :

Investissement :

Dépenses : 10 800.18

Recettes : 11 847.54

Fonctionnement :

Dépenses : 18 672.25

Recettes : 18 672.25

Pour rappel, total Budget :

Investissement :

Dépenses : 11 847.54 (dont RAR 1 047.36)

Recettes : 11 847.54

Fonctionnement :

Dépenses : 18 672.25

Recettes : 18 672.25

Pour :13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/34 - Budget Primitif 2023 – Maison médicale**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget 2023 :

Investissement :

Dépenses : 9 083.63

Recettes : 9 083.63

Fonctionnement :

Dépenses : 24 383.49

Recettes : 24 383.49

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/35 - Budget Primitif 2023 – Chaufferie**

Le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget 2023 :

Investissement :

Dépenses : 74 068.66

Recettes : 74 068.66

Fonctionnement :

Dépenses : 148 354.82

Recettes : 148 354.82

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/36 - DIA / Vente MERIGOUT / BEGEAULT, 8 rue du Marché couvert**

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente au conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée par Maître Annie POIRIER-AROUL concernant l'immeuble cadastré BO339 et BO341.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la Commune renonce à son droit de préemption sur ce bien et autorise Jacques NIORT à signer la DIA.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/37 - Subventions aux associations 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- **ADMR : 320€**
- **Fondation de France : 0€**
- **Elan : 100€**

- **Croix Rouge** : 50€
- **FSL** : 0€
- **CIF SP** : *en reparler au prochain conseil*
- **Secours catholique** : 0€

Pour :13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/38 - Convention CPA Lathus**

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente au Conseil municipal la proposition de convention de partenariat du CPA Lathus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention de partenariat et autorise Jacques NIORT à la signer.

Pour :13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/39 - Feu d'artifice 2023**

Monsieur le 1^{er} adjoint au Maire présente les propositions de spectacle pyrotechnique pour le 14 juillet 2023

- De Pyro concept pour 2 680€00 TTC
- De Ruggieri pour 2 500€00 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fait le choix du devis Ruggieri.

Pour :11

Contre : 0

Abstention(s) :2

- **D2023/40 - Résiliation du bail du Manège des pains au 30/06/2023**

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire explique au Conseil municipal que M. et Mme SENELIER ont émis le souhait de résilier leur bail de location au 30/06/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la résiliation du dit bail au 30/06/2023

Pour :11

Contre :1

Abstention(s) :1

- **D2023/41 – Fongibilité des crédits / M57**

Le référentiel M57 assouplit le régime des virements de crédits entre chapitres budgétaires. Ce référentiel permet, en effet, de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif le mouvement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art. L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, l'exécutif en informe l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. L'ordonnateur acquiert de cette manière une plus grande liberté de gestion et peut agir dans une certaine mesure sans attendre le vote d'une décision modificative par l'assemblée délibérante pour modifier la répartition des crédits. Cet aménagement du principe de spécialité budgétaire permet ainsi d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opérations) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins en cours d'exécution du budget sans avoir recours de manière systématique à une délibération budgétaire. Ce cadre offre donc la possibilité de réserver les délibérations aux besoins les plus importants d'ajustement du budget, qui justifient que l'assemblée délibérante se prononce. Ce dispositif prend le nom de «fongibilité des crédits» et doit faire l'objet d'une délibération annuelle à l'occasion du vote du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/42 – Food-truck « A la Française »**

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur TURPIN ROY qui sollicite l'autorisation d'installer son foodtruck sur la Commune de Château Garnier un jeudi sur deux de 18h00 à 21h00.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à cette demande et donne son autorisation pour une durée d'un an (renouvelable par tacite reconduction).

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **D2023/43 – Eaux de Vienne – Convention de « entretien des abords »**

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire rappelle que la Commune a signé une convention pour l'entretien des abords de la station de traitement des eaux usées et qui est arrivée à son terme au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention pour 2023 dans les mêmes conditions que la précédente et autorise Jacques NIORT à la signer.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

• **D2023/44– Eaux de Vienne – Adhésion de Millac et Chouppes**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-17, L.5211-18 et L.5211-20 ;

Vu la loi n°2015-991 modifiée du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite “Loi NotRe” ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Equipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER);

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1-072 du 15 novembre 2013 modifiant l'arrêté n°2013-D2/B1-018 du 5 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement sur la base du Syndicat Intercommunal Mixte d'Equipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER) ;

Vu le dernier arrêté interpréfectoral n°2019-D2/B1-027 du 13 décembre 2019 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Eaux de Vienne ;

Vu les statuts révisés du Syndicat Eaux de Vienne arrêtés le 13 décembre 2019, et notamment ses articles 3-2-1, 3-2-2, 3-2-3, 4-1 et 4-2 portant sur les compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d'«Eaux de Vienne–Siveer», informe le conseil municipal que par délibération en date du 8 février 2023, le Comité Syndical d'«Eaux de Vienne–Siveer» a donné son accord pour l'adhésion des communes de Millac et Chouppes au syndicat «Eaux de Vienne–Siveer» à compter du 01/01/2024.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

o d'accepter la demande d'adhésion des communes de Millac et Chouppes au Syndicat «Eaux de Vienne–Siveer» ;

o d'autoriser Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire à mettre en oeuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

- **Questions diverses**

- Pluriservices
- Distributeur de pizzas (installation d'ici un an)

La secrétaire de séance,
Eliane BARREAU



Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Jacques NIORT

